



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni, le mardi 14 juin 2022 à 20 heures, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, Maire de Mons.

Date de convocation : le **09 juin 2022**

Madame Véronique DOITTAU ouvre la séance à 20h04 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

12 membres étaient présents

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Anne DEVIGNOT ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA

06 membres absents ayant donné procuration

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION
Maryse CEREDE a donné procuration à Françoise GARRIGUES
Anne FERRAND a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT
Éric GINESTET a donné procuration à Véronique DOITTAU
Jean-Claude LAFFONT a donné procuration à Anne DEVIGNOT
Pascal NICOLAS a donné procuration Jérôme GALINON

01 membre était absent

Malika BAREIL

Secrétaire de séance : Jean-François SOLA

Conseil Municipal du 14/06/2022

ORDRE DU JOUR

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2022**
- 3. DECISIONS DU MAIRE**
- 4. ENFANCE**
 - a) Renouvellement de la DSP ALAE : choix du délégué – *délibération 24/2022*
 - b) Renouvellement du PEDT et du plan mercredi – *délibération 25/2022*
- 5. FINANCES**
 - a) Revalorisation du RIFSEEP – *délibération 26/2022*
 - b) Adhésion à l'Agence France locale – *délibération 27/2022*

- c) Ouverture dominicale du commerce de détail pour 2023 – *délibération 28/2022*
- d) Décisions modificatives au BP 2022 – *délibération 29/2022*

6. RESSOURCES HUMAINES

- a) Rentrée scolaire 2022-2023 : création de deux postes d'agents techniques polyvalents – *délibération 30/2022*
- b) Rentrée scolaire 2022-2023 : modification de la durée hebdomadaire de travail de deux postes d'ATSEM – *délibérations 31/2022 et 32/2022*
- c) Services techniques-urbanisme : Création d'un poste de responsable des services techniques/espaces verts/urbanisme – *délibération 33/2022*
- d) Urbanisme : Création d'un poste d'agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité – *délibération 34/2022*

7. ENVIRONNEMENT :

- a) SDEHG : transfert de propriété du radar pédagogique – *délibération 35/2022*
- b) Renouvellement de la convention avec le Conseil en Energie Partagée de Toulouse Métropole – *délibération 36/2022*

8. VIE DE VILLAGE :

- a) Convention Marathon des mots 2022 – *délibération 37/2022*
- b) Convention Partir en livre 2022 – *délibération 38/2022*

9. URBANISME

- a) Déclaration Préalable valant division du terrain 1 rue des Tournesols – *délibération 39/2022*
- b) Autorisation de la vente des lots situés 1 rue des Tournesols – *délibération reportée*

10. PATRIMOINE

Dénomination de la salle plurivalente du nouveau bâtiment scolaire – *délibération 40/2022*

11. INFORMATIONS DIVERSES :

Construction du bâtiment scolaire : choix de l'architecte
DSP périscolaire : Rapport du délégué pour l'exercice 2021
Information rentrée 2022-2023
Attribution d'une subvention au titre de la DSIL 2022

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le maire propose comme secrétaire de séance Jean-François SOLA

VOTE : Unanimité

Madame le Maire présente l'ordre du jour de l'assemblée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération relative à la mise en vente des terrains situés 1 rue des Tournesols. En effet, la délibération est en attente d'un retour administratif n'a pas eu le temps d'être finalisée.

2. ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2022

VOTE : Unanimité

3. DECISION DU MAIRE :

Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations d'attributions consenties par le Conseil Municipal du 14/09/2020 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- **Décision du Maire n° 03-2022** relative au rachat d'une concession au cimetière de Mons pour un montant de 457 €
- **Décisions du Maire n° 04-2022 à 21-2022 :**

Décisions du Maire 2022			
Référence	Projet	Estimation montant total du marché HT	Montant subvention sollicitée HT
04-2022	Autolaveuse pour la salle des fêtes	1 506,00 €	527,10 €
05-2022	Cabane pour la cour de l'école maternelle	1 753,70 €	613,80 €
06-2022	Caméra de surveillance pour l'Espace Monac	2 329,18 €	815,21 €
07-2022	Ecran et Vidéoprojecteur pour la salle du conseil	2 730,72 €	955,75 €
08-2022	Création d'un sas coupe-feu : local de stockage de la salle des fêtes	5 496,00 €	1 923,60 €
09-2022	Lave-linge et sèche-linge pour l'école	4 330,00 €	1 515,50 €
10-2022	Pose de lettres façade maison des associations	2 015,80 €	705,53 €
11-2022	Meuble inox pour la cuisine : école	5 980,39 €	2 093,14 €
12-2022	Meubles de bureau : mairie	2 606,00 €	912,10 €
13-2022	Ordinateur et de 11 tablettes : école	5 129,50 €	1 795,33 €
14-2022	Sèche mains et distributeurs de savon : école	2 160,00 €	756,00 €
15-2022	Installation d'un self : école	33 415,32 €	11 695,36 €
16-2022	Sono pour la salle des fêtes	3 332,22 €	1 166,28 €
17-2022	Stores occultants pour la salle du conseil	5 815,00 €	2 035,25 €
18-2022	Tables pour la salle des fêtes	2 041,00 €	714,35 €

19-2022	Réalisation travaux extérieurs et intérieur suite à salpêtre : église	5 222,00 €	1 827,70 €
20-2022	Travaux de busage du fossé de Mondouzil	16 122,96 €	5 643,04 €
21-2022	Aménagement de la zone de loisir de Monac : terrain de boules et pumtrack	27 427,48 €	9 599,62 €

4. ENFANCE

a) Renouvellement de la DSP ALAE : choix du délégataire

Après analyse de l'offre reçue et plusieurs réunions de négociations avec le candidat retenu, **Madame le Maire informe le Conseil Municipal** du reste à charge communal, proposé dans l'offre du candidat dont l'offre a été jugée comme « économiquement la plus avantageuse » après négociations :

Année	2022 (à partir du 01/09/2022)	2023	2024	2025 (jusqu'au 31.07.2025 inclus)
Reste à charge communal (tranche ferme + tranche optionnelle)	35 442,93 € + 276,63 € = 35 719,56 €	87 095,91 € + 679,80 € = 87 775,71 €	95 796,63 € + 689,95 € = 96 486,58 €	52 434,44 € + 409,63 € = 52 844, 70 €
TOTAL	272 826,55 €			

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis émis dans le rapport d'analyse des offres négociées relatif à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service public périscolaire et :

- De retenir l'offre négociée soumise par l'association Léo Lagrange, tranche ferme et tranche optionnelle comprises ;
- De lui confier le soin de clore la procédure de passation de délégation de service public ;
- De l'autoriser à signer le contrat de délégation de service public en vue de la gestion et de l'exploitation du service public périscolaire avec l'association Léo Lagrange ;

VOTE : Unanimité

b) Renouvellement du PEDT et du plan mercredi

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les axes éducatifs généraux du PEDT et du plan mercredi de la commune de Mons ont

fait l'objet d'une démarche de concertation préalable avec les acteurs éducatifs du territoire.

Le document présenté au Conseil Municipal intègre d'une part les projets et actions à mettre en œuvre dans le cadre du renouvellement du PEDT pour la période 2022-2025 et, d'autre part, le renouvellement du Plan Mercredi, sur la même période, qui veut pérenniser le développement d'une offre d'accueil de qualité sur le temps du mercredi.

VOTE : Unanimité

5. FINANCES

a) Revalorisation du RIFSEEP

Par une volonté d'amélioration du régime indemnitaire des agents de la collectivité, le RIFSEEP a été actualisé. Un troisième groupe pour les catégories C est ajouté et les montants maximums annuels pour l'IFSE et le CIA sont revus à la hausse pour les catégories C.

Le système d'attribution des points est simplifié. La valeur du point a été augmentée pour l'ensemble des groupes et harmonisée au sein des différents groupes. Il tient également compte de la catégorie hiérarchique et du groupe.

Répartition par groupes de fonctions (IFSE et CIA)

Cat.	Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de Fonctions	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA
A	A1	Attachés territoriaux	DGS	10 200 (85%)	1 800 (15%)
B	B1	Rédacteurs territoriaux	DGS / Responsable de service(s)	7 040 (88%)	960 (12%)
		Techniciens territoriaux	Responsable de service(s)	7 040 (88%)	960 (12%)
C	C1	Adjoints administratifs territoriaux	Régisseur des dépenses et recettes	4 950 (90%)	550 (10%)
	C2	Adjoints administratifs territoriaux	Responsable de service / Officier d'Etat civil délégué	4 050 (90%)	450 (10%)
		Adjoints techniques territoriaux			
		Agents de maîtrise			
C3	Adjoints administratifs territoriaux	Référent d'équipe /	3 600* (90%)	400* (10%)	
	ATSEM	Agent d'exécution			

		Adjoints techniques territoriaux			
--	--	----------------------------------	--	--	--

***plafond 2020 : IFSE : 3150 ; CIA : 350**

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser le régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ; d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;

VOTE : Unanimité

b) Adhésion à l'Agence France locale

L'AFL (Agence France Locale) est une banque publique de développement française qui a la particularité d'avoir été créée par et pour les collectivités locales qui en sont les uniques actionnaires, les uniques bénéficiaires et les uniques garantes.

Elle mutualise les besoins de ses membres (communes, départements et régions, groupements (EPCI, EPT, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes...) pour lever des fonds sur le marché obligataire à des conditions attractives (y compris sous la forme d'obligations durables) qu'elle redistribue à ses collectivités membres sous forme de prêts bancaires classiques.

Pour l'année 2022, il est proposé une participation au capital d'un montant de 3 300 €, établie sur la base des comptes de l'exercice 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de rentrer au capital de l'Agence France Locale.

VOTE : Adopté à la majorité

3 votes contre : Anne DEVIGNOT ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT

c) Ouverture dominicale du commerce de détail pour 2023

Suite à la concertation entre Toulouse Métropole et le conseil départemental de commerce, le consensus qui se dégage concernant les jours d'ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2023 est le suivant :

- le 1er dimanche suivant le début des soldes d'hivers ;
- le 26 novembre 2023 (Black Friday) ;
- les 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

VOTE : Unanimité

1 abstention : Françoise GARRIGUES

d) Décisions modificatives au BP 2022

Depuis le vote du budget primitif 2022 du 7 avril 2022 des éléments nouveaux se sont fait jours nécessitant le vote de plusieurs décisions modificatives.

Décision modificative n°1-1 : Suppression des écritures concernant la vente du terrain sis 1 rue des tournesols dans la section de fonctionnement et de modification de la section d'investissement en conséquence.

Section de fonctionnement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°1
Recettes article 775	1 200 000 €	- 1 200 000 €	0 €
Dépenses article 6761 /042	1 200 000 €	- 1 200 000 €	0 €
Montant total de la section de fonctionnement	3 241 939,47 €	- 1 200 000 €	2 041 939,47 €

Section d'investissement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°1
Recettes 040/192 (ordre)	1 200 000 €	- 1 200 000 €	0 €
Recettes 024	0 €	1 200 000 €	1 200 000 €
Montant total de la section d'investissement	2 589 999,40 €	0 €	2 589 999,40 €

VOTE : Adopté à la majorité

3 votes contre : Anne DEVIGNOT ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT

Décision modificative n°1-2 : Transfert de 5 000 € de l'opération 26 sur l'opération 21 afin d'abonder l'opération pour pourvoir au paiement de la taxe d'aménagement suite à la construction de l'espace Monac.

Section d'investissement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°2
Dépenses opération 21 / 2313	5 000 €	+ 5 000 €	10 000 €
Dépenses opération 26 / 2313	2 025 013,04 €	- 5 000 €	2 020 013,04 €
Montant total de la section d'investissement	2 589 999,40 €	0 €	2 589 999,40 €

VOTE : Adopté à la majorité

3 votes contre : Anne DEVIGNOT ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT

Décision modificative n°1-3 : Dans le cadre du projet d'urbanisation du terrain sis 1 rue des tournesols, il est nécessaire d'abonder l'article 6262 honoraires de 10 000 € et de diminuer l'opération 26 afin de compenser cette augmentation.

Section de fonctionnement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°3
Dépenses 6226	16 500,00 €	+ 10 000 €	26 500,00 €
Dépenses 023	880 690,75 €	- 10 000 €	870 690,75 €
Montant total de la section de fonctionnement	2 041 939,47 €	0 €	2 041 939,47 €

Section d'investissement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°3
Recettes 021	880 690,75 €	- 10 000 €	870 690,75 €
Dépenses opération 26 / 2313	2 020 013,04 €	- 10 000 €	2 010 013,04 €
Montant total de la section d'investissement	2 589 999,40 €	- 10 000 €	2 579 999,40 €

VOTE : Adopté à la majorité

3 votes contre : Anne DEVIGNOT ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT

Décision modificative n°1-4 : Transfert de 11 000 € de l'opération 31 et de 700 € de l'opération 26 sur l'article 2312 afin d'équilibrer les comptes relatifs à l'aménagement d'un terrain de boules et d'un pumtrack sur la zone de loisirs de Monac, suite à la réception des devis de travaux.

Section d'investissement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°4
Dépenses opération 26 / 2313	2 010 013,04 €	- 700 €	2 009 313,04 €
Dépenses opération 31 / 2313	21 000 €	- 11 000 €	10 000 €
Dépenses article 2312	62 000 €	+ 11 700 €	73 700 €
Montant total de la section d'investissement	2 579 999,40 €	0 €	2 579 999,40 €

VOTE : Unanimité

Décision modificative n°1-5 : Suite à l'évolution de la compensation de service public induite par le renouvellement de la DSP ALAE, il est nécessaire d'abonder l'article 6228 de 16 053 € et d'augmenter les recettes de l'article 70848 de 2 422 €. Pour compenser ces deux sommes, l'opération 26 est réduite d'un montant de 13 631 €.

Section de fonctionnement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°5
Dépenses 6228	83 450,00 €	+ 16 053 €	99 503 €
Dépenses 023	870 690,75 €	- 13 631 €	857 059,75 €
Recettes 70848	20 572,00 €	+ 2 422 €	22 994,00 €
Montant total de la section de fonctionnement	2 041 939,47 €	+ 2 422 €	2 044 361,47 €

Section d'investissement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°5
Recettes 021	870 690,75 €	- 13 631 €	857 059,75 €
Dépenses opération 26 / 2313	2 009 313,04 €	- 13 631 €	1 995 682,04 €
Montant total de la section d'investissement	2 579 999,40 €	- 13 631 €	2 566 368,40 €

VOTE : Unanimité

6. RESSOURCES HUMAINES

a) Préparation rentrée 2022-2023 : création de deux postes d'agents techniques polyvalents

- un poste permanent d'adjoint technique territorial à 20.6 heures hebdomadaires annualisé sur 36 semaines ;
- un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet de 21,05 heures hebdomadaires annualisées sur 36 semaines.

VOTE : Unanimité

b) Préparation de la rentrée 2022-2023 : modification du volume horaire hebdomadaire de deux postes d'ATSEM : Délibérations 31/2022 et 32/2022

Suite à l'évolution de l'organisation du travail au sein de l'équipe école et au souhait des agents :

- évolution du poste d'ATSEM principale de 2^{ème} classe de 30,33 heures hebdomadaires annualisées sur 36 semaines à 28h00 hebdomadaires annualisées sur 36 semaines ;
- évolution du poste d'ATSEM principale de 1^{ère} classe de 31,88 heures hebdomadaires annualisées sur 36 semaines à 32,87 heures hebdomadaires annualisées sur 36 semaines ;

VOTE : Unanimité

c) Services techniques-urbanisme : Création d'un poste de responsable des services techniques/espaces verts/urbanisme

Suite à une mutation dans un contexte d'évolution des besoins du service il est demandé la création d'un emploi permanent à temps complet de Technicien pour pourvoir les

fonctions de Responsable de l'Urbanisme et des Services Techniques et Espaces Verts ;
Cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois
soit :

- des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif territorial ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C ;
- des adjoints techniques au grade d'adjoint technique territorial ou adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C ;
- des agents de maîtrise au grade d'agent de maîtrise territorial de la catégorie hiérarchique C ;
- des Techniciens au grade de Technicien territorial relevant de la catégorie hiérarchique B ;

VOTE : Unanimité

d) Urbanisme : Création d'un poste d'agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Suite à une mutation et à la nécessité de maintenir l'activité du service urbanisme dans une période de transition, tout en absorbant une augmentation temporaire de l'activité. Il est proposé de créer un emploi contractuel non permanent à temps non complet de 7h00 hebdomadaires, dans le grade d'adjoint administratif territorial, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de trois mois et demi jusqu'au 30 septembre inclus.

VOTE : Unanimité

7. ENVIRONNEMENT :

a) SDEHG : transfert de propriété du radar pédagogique

Le SDEHG a implanté 192 radars pédagogiques sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne dont 1 sur le territoire communal.

A l'issue d'un partenariat de plus de 40 mois correspondant à la durée moyenne d'amortissement de ce type de matériel, le SDEHG doit dorénavant procéder au transfert à titre gratuit de la propriété de ce radar à la Commune, autorité compétente dans ce domaine.

VOTE : Unanimité

b) Renouvellement de la convention avec le Conseil en Energie Partagée de Toulouse Métropole

Toulouse Métropole, à travers son plan climat air énergie territorial et sa politique énergétique, s'est donnée pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation énergétique et de développer les énergies renouvelables et de récupérations sur son territoire.

Suite à un groupe de travail de Toulouse Métropole sur la rénovation énergétique du bâtiment, la création d'un dispositif métropolitain de conseiller en énergie partagé (CEP) a été décidé. En 2018, le Conseil Métropolitain a validé la création d'une mission de conseil en énergie partagé, proposée aux communes volontaires.

Ce service permet de bénéficier de l'appui de 1 technicien dont les missions sont :

- Le suivi et l'optimisation des consommations d'énergie et d'eau des communes

- La réalisation de diagnostic du patrimoine
- Le développement des énergies renouvelables et de récupérations
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions

Cette première convention étant arrivée à son terme, il est proposé de la renouveler pour une période de trois ans à dater du 01/04/2022.

VOTE : Unanimité

8. VIE DE VILLAGE :

a) Convention Marathon des mots 2022

Toulouse Métropole, via l'association « Toulouse le Marathon du livre » propose un partenariat littéraire pour l'organisation de l'évènement « le Marathon des mots ».

Grâce à cette convention, Mons accueillera une lecture donnée par Ziady extrait de : « Les rêves de mon père » écrit par Barack Obama (Presses de la cité), le mardi 28 juin 2022 à 19h00 sur le parvis de la Mairie. L'entrée sera libre et gratuite.

Le conseil municipal est invité à approuver la convention.

VOTE : Unanimité

b) Convention Partir en livre 2022

La 8e édition de la manifestation Partir en Livre se déroulera partout en France, du 22 juin au 24 juillet 2021, autour du thème de « l'amitié ». L'Occitanie s'est bien entendue mobilisée.

La commune de Mons a organisé dans le cadre du festival l'action :

- « Lectures sonores Naturez-vous » : 2 séances de lectures sonores à deux voix par les bibliothécaires du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse, à destination des enfants de 0-3 ans des associations d'assistants maternels Mini-Mons et A Cœur Joie, le 5 juillet 2022 de 10h00 à 11h15, à la salle de la résidence seniors.

Le conseil Municipal est invité à approuver la présente convention.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter d'inverser la présentation des deux dernières délibérations.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le retrait de la délibération relative à la mise en vente des terrains sis 1 rue des Tournesols.

9. PATRIMOINE

Dénomination de la salle plurivalente du nouveau bâtiment scolaire

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment scolaire comprenant une salle plurivalente répondant à la demande d'équipement public en centralité de village, la Commune a besoin de trouver des solutions de financement.

Pour financer en partie la construction de ce nouvel équipement public elle a envisagé la vente du terrain, dénommé « Espace Théodore et Honorine LASSERRE », situé en périphérie de village. Le terrain concerné provient d'une vente à l'euro symbolique des conjoints LAFONT, dont les aïeux Honorine et Théodore LASSERRE, instituteurs à l'école communale de 1874 à 1909, avaient été particulièrement impliqués dans la vie du village de Mons au XIXème siècle.

Dans ce contexte, afin d'honorer la mémoire des époux LASSERRE et de transmettre leur histoire aux plus jeunes, il est proposé de dénommer la salle plurivalente « Salle Honorine et Théodore LASSERRE » et d'apposer à l'entrée de cette salle une plaque commémorative.

VOTE : Adopté à la majorité

3 votes contre : Anne DEVIGNOT ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT

10. URBANISME

Déclaration Préalable valant division du terrain 1 rue des Tournesols

La Commune de MONS va réaliser un bâtiment scolaire en dur dans le cadre de son projet de rénovation/extension du groupe scolaire afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants d'élémentaire.

De plus, et afin de répondre globalement à la demande d'équipement public en centralité de village, ce bâtiment scolaire comprendra une salle plurivalente qui sera mise à disposition de l'école sur des temps scolaires et périscolaires puis des différentes associations de la commune, en dehors de son utilisation scolaire.

Afin de réaliser ce projet, la Commune de MONS a besoin d'importants financements. C'est dans ce contexte qu'elle a envisagé la vente d'un terrain communal situé en périphérie de village déjà ouvert à l'urbanisation.

Par conséquent, dans le cadre du projet d'urbanisation d'un terrain communal, sis 1 rue des Tournesols, lieu-dit « CAUSIDOU » à Mons il convient désormais de déposer une déclaration de travaux valant division pour créer 4 lots viabilisés de 1000 m² chacun et d'autoriser Madame le Maire à déposer et signer les déclarations préalables et tous autres documents nécessaires à la réalisation des travaux.

VOTE : Adopté à la majorité

3 votes contre : Anne DEVIGNOT ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT

11. INFORMATIONS DIVERSES :

a) Construction du bâtiment scolaire : choix de l'architecte

Le concours d'Architectes lancé en Octobre 2021 a permis de recevoir 31 candidatures sur dossiers. Trois cabinets ont été choisis pour remettre une esquisse début janvier 2022. Après analyse par les différents services de Toulouse Métropole et par la Commune, un cabinet d'architecte a été désigné par un jury : Tocrault Dupuy.

Le cabinet d'architecte et son équipe composée du bureau d'études ont remis un Dossier APS (Avant-Projet Sommaire) pour approbation. Un dossier APD (Avant-Projet détaillé) en vue de déposer un Permis de Construire en Septembre 2022 est en cours d'élaboration.

Le calendrier annoncé est respecté avec comme objectif une ouverture en Septembre 2024.

Le bâtiment proposé recevra 6 classes élémentaires à l'étage, et au RDC les services administratifs et d'encadrement, l'accueil ALAE et une salle plurivalente de 120M². Un préau sera attribué aux élémentaires et des coursives permettront de relier le nouveau bâtiment à la maternelle et à la cantine. Il est également prévu d'aménager une classe maternelle à la place de la salle motricité dont l'usage sera reporté dans la salle plurivalente.

La plupart des préfabriqués faisant office de salles de classes seront démolis dans la continuité puisque désormais l'ensemble de l'enseignement pourra se faire dans des bâtiments en dur isolés aux dernières normes thermiques offrant des conditions d'accueil optimales pour les enfants.

Le principe constructif retenu sera un bâtiment Béton en RDC et Ossature bois à l'étage. Le

système de production de chaleur se fera par un principe de pompe à chaleur sur géothermie. L'étude encours examine également une production d'électricité par panneaux photovoltaïques permettant de construire un bâtiment à énergie positive, permettant de réduire de plus de la moitié notre consommation actuelle.

b) DSP périscolaire : Rapport du délégué pour l'exercice 2021

De nombreuses activités ont été proposées par l'association Léo Lagrange sur les différents temps périscolaires, en lien direct avec le PEDT.

Le rapport d'activité ayant été mis à disposition du Conseil Municipal en pièce jointe de la note de synthèse il est proposé de ne pas revenir sur le bilan d'activité et le bilan financier mais de directement répondre aux éventuelles questions.

c) Information rentrée 2022-2023

Il n'y a pas de fermeture de classe annoncée pour la prochaine rentrée.

Les deux ATSEM contractuelles sont lauréates du concours mais une seule sera titularisée à cause du risque de fermeture de la troisième classe de maternelle dès la rentrée 2023.

Suite à une mutation, deux nouvelles enseignantes sont attendues.

d) Attribution d'une subvention au titre de la DSIL 2022

Le projet de rénovation du chauffage de la salle des fêtes et de la mairie a obtenu une subvention de l'Etat, la Dotation de soutien à l'investissement local, à hauteur de 35 % ce qui correspond à un montant de 52 395 €.

e) Décès du doyen de la Commune :

Madame le maire informe le Conseil Municipal du décès du doyen de la commune, en fin de semaine dernière, à l'âge de 104 ans. Les obsèques ont eu lieu ce jour à Mons.

L'ordre du jour ayant été épuisé Madame le Maire déclare la séance close à 21h20.